Envoyé en préfecture le 08/08/2020

Reçu en préfecture le 08/08/2020

Affiché le 08/08/2020



ID: 048-214800567-20200728-DE2020_39-DE

Département de Lozère Mairie d'ESCLANÈDES 48230

[™] et 🖶 : 04.66.48.25.24.

date de séance : 28/07/2020 date de convocation : 24/07/2020

n° de délibération : DE2020 - 39

nombre de conseillers en exercice : 11 présents : 10

suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)

abstention: 0

objet de la délibération :

Intempéries du 12 juin 2020, dégâts sur l'espace public du Planet : plan de

financement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit juillet deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	Х		
BLANC Alain		excusé, pouvoir à MOURGUES Christine	
BONICEL Pascale	Х		
BOUNIOL Muriel	Х		
CORDESSE Marianne	Х		
MEYRUEIX Franck	Х		
MOURGUES Christine	Х		
PALMIER Jérôme	Х		Х
VALARIER Valérie	Х		
VIDAL Fabrice	Х		
VIEILLDENT Luc	Х		

Madame le Maire rappelle les dégâts, non assurables, causés sur la commune par les fortes pluies du 12 juin 2020, sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 6 juillet 2020 reconnaissant cet état.

Vu le courrier de la Préfecture du 1^{er} juin 2020 concernant la dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques (DSEC), Madame le Maire propose le réaménagement de l'espace public du Grand Planet très détériorés par cet épisode pluvieux. Elle rappelle que ce site comporte des équipements sportifs (terrains aménagés de volley, basquet, foot et pétanque) très fréquentés par notre population et celle de communes voisines. A ce jour, la sécurité des usagers n'est pas assurée. Pour cela, il est urgent d'effectuer des travaux de déblaiement des galets et de rebouchage des trous par nivelage. Il est aussi nécessaire de remettre en état le terrain de pétanque et le chemin d'accès au site.

Elle présente le devis de l'entreprise SARL VALENTIN TP pour un montant de 4 494.75 € HT. Elle propose de demander la DSEC pour financer les travaux de déblaiement et de réfection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès de l'Etat les aides permettant de valider le plan de financement suivant :

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Pour copie conforme, Le Maire